

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'AUMOND
Procès-verbal 6 octobre 2021

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Aumond tenue au Centre culturel et communautaire situé au 664, route Principale à Aumond, le mercredi 6 octobre 2021 à compter de 19 h 00 et à laquelle étaient présent :

Sont présents :

M. Barry Ardis
M. Mario Langevin

Mme Ariane Guilbault
Mme Anne Lévesque

Absence : M. Robert Piché

Sous la présidence de M. le Maire Alphée Moreau. Assiste à la rencontre, Mme Julie Cardinal, directrice générale à titre de secrétaire de la séance.

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Vérification du quorum

2021-10-A4433 Ouverture de l'assemblée

Il est résolu de procéder à l'ouverture de la présente séance à compter de 19 h 01.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité.

2021-10-A4434 Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Proposé par le conseiller Mario Langevin.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1 Vérification du quorum ;
- 1.2 Ouverture de l'assemblée par le maire ;
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour ;

2. Adoption du procès-verbal de la séance antérieure

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2021 ;
- 2.2 Dépôt des états comparatifs ;

3. Comptes payables

3.1 Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer (septembre 2021) ;

4. Incendie et sécurité publique

4.1 Formation des pompiers volontaires – Programme d’aide financière ;

4.2 Congrès de l’ACSIQ- Inscription ;

4.3 Groupe CLR – Système de communication ;

5. Voirie

6. Loisirs et culture

7. Hygiène du milieu et Environnement

8. Urbanisme, Développement et Industrie

8.1 Prolongement du projet en commun d’urbanisme ;

9. Administration

9.1 Contrat location photocopieur – Renouvellement ;

9.2 Cisso – Plan clinique ;

9.3 CHGA – Proposition publicitaire « Clé en mains » - 2022 ;

9.4 Règlement d’emprunt 2021-02-265 – Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 223 900 \$ qui sera réalisé le 13 octobre 2021 ;

9.5 Règlement d’emprunt 2021-02-265 – Adjudication ;

9.6 Règlement d’emprunt 2021-02-265 – Approbation du tableau combiné ;

10. Varia

11. Maire et conseillers

11.1 Rapport du maire ;

12. Correspondance

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

Adoptée à l’unanimité.

2. Adoption des procès-verbaux

2021-10-A4435

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2021

Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2021, tel que rédigé.

Proposé par le conseiller Barry Ardis.

Adoptée à l’unanimité.

2021-10-A4436

Dépôt des états comparatifs

Il est résolu à l'unanimité, d'accepter tels que déposés en respect avec l'article 176.4 du Code municipal du Québec (R.R.Q., c C-27.1) les états comparatifs au 31 août 2021.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque.

Adoptée à l'unanimité.

3. Comptes payables

2021-10-A4437

Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer

CONSIDÉRANT que les listes des déboursés au 30 septembre 2021 totalisent 214 688.47 \$ et se détaillent comme suit :

Comptes à payer :	112 295.94 \$
Comptes payés :	76 537.89 \$
Salaires :	25 854.64 \$

Chèque ou prélèvement annulé : Aucun

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'approuver, tel que déposé, les listes des déboursés.

Proposé par le conseiller Mario Langevin.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

4. Incendie et sécurité publique

2021-10-A4238

Formation des pompiers volontaires – Programme d'aide financière

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

Attendu que la municipalité d'Aumond désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

Attendu que la municipalité d'Aumond prévoit la formation de 3 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

Proposé par le conseiller Barry Ardis.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2021-10-A4439

Congrès de l'ACSIQ – Inscription

CONSIDÉRANT QUE le lieutenant Cédric Lévesque-Plouffe désire participer au Congrès annuel de l'ACSIQ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'autoriser l'inscription au coût de 907.00 \$ plus taxes, au congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ), qui se tiendra du 16 au 19

octobre prochain à Trois-Rivières. Les frais afférents lui seront remboursés et 4 nuitées lui seront accordées.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2021-10-A4440

Groupe CLR – Système de communication

CONSIDÉRANT les soumissions du Groupe CLR portant les numéros QTE20108-20109-20110 incluant des montants pour les radios déjà approuvés par les résolutions 2021-09-A4422 et 2021-09-A4425 ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'approuver ces soumissions pour un montant de 20 887.62 \$ plus taxes.

Proposé par le conseiller Barry Ardis.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

5. **Voirie**

6. **Loisirs et culture**

7. **Hygiène du milieu et Environnement**

8. **Urbanisme, Développement et Industrie**

2021-10-A4441

Prolongement du projet en commun d'urbanisme

CONSIDÉRANT les recommandations de notre chargé de projet en urbanisme, monsieur Stéphane Doré ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu de demander au MAMH le prolongement du projet de mise en commun pour mettre à jour nos règlements d'urbanisme.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque.

Adoptée à l'unanimité.

9. Administration

2021-10-A4442

Contrat de location photocopieur – Renouvellement

CONSIDÉRANT que le contrat de location du photocopieur Konica / Minolta, se termine le 31 octobre 2021 ;

CONSIDÉRANT que le contrat précédent d'une durée de 60 mois s'élevait à 140.00 \$/mois ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'autoriser la location d'un nouveau photocopieur pour une période de 60 mois, pour un montant de 137.00\$/mois plus taxes et contrat de service.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2021-10-A4443

Cisso – Plan clinique

ATTENDU QUE la version finale du Plan clinique du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) vise la construction d'un nouveau Centre hospitalier affilié universitaire à Gatineau (CHAUG);

Attendu que dans ce Plan, les auteurs ne précisent pas :

1. La vocation future de l'Hôpital Mémorial de Wakefield;
2. La pertinence de la salle d'urgence de l'Hôpital Mémorial de Wakefield;
3. Un mode de consultation auprès des communautés de l'Outaouais;
4. L'importance d'accroître l'autonomie du territoire des Collines en matière des soins et de services à la population.

ATTENDU QUE les objectifs de tout plan clinique pour l'Outaouais doivent répondre à une demande et des besoins pour :

1. Une population croissante nécessitant des besoins grandissants en santé et en service sociaux;
2. Une démographie vieillissante;
3. Un accroissement de ressources humaines, physiques et technologiques au même niveau que celles des autres régions administratives semblables;
4. Une rétention et recrutement des ressources;
5. Une mise à niveau de la salle d'urgence de l'Hôpital Mémorial de Wakefield afin de contribuer aux besoins de l'Outaouais.

Il est résolu que ce Conseil demande au CISSSO par la présente :

1. De tenir des consultations en bonne et due forme sur tout le territoire de l'Outaouais et qui, pour la desserte de l'Hôpital Mémorial de Wakefield comprendront des élus locaux, des représentants des communautés francophones et anglophones, des intervenants de la santé et des services sociaux et d'experts en analyse démographique et en organisation de services pour s'assurer de la justesse des données socio-sanitaires et économiques du Plan clinique afin que soient tirées les bonnes conclusions;
2. De s'engager à mener une analyse approfondie sur l'intégration de l'Hôpital Mémorial de Wakefield dans ce projet de Plan clinique;
3. De s'engager à mettre à niveau la salle d'urgence de l'Hôpital Mémorial de Wakefield, comme elle l'a fait pour les hôpitaux en périphérie à Shawville, Buckingham et Maniwaki;
4. De revoir la notion et le calcul de l'équité et du traitement inéquitable envers le RLS des Collines.

Proposé par le conseiller Mario Langevin.

Adoptée à l'unanimité.

2021-10-A4444

CHGA – Proposition publicitaire « Clé en mains » - 2022

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit parfois faire appel aux services de la radio communautaire CHGA pour informer sa population et ses contribuables vivant dans la région (fermeture de chemin pour travaux, événement spécial, assemblée publique) ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que la municipalité accepte la proposition « Clé en main » au montant de 1650.00 \$ avant taxes

plus la carte de membre de la radio CHGA-FM dans le but d'être plus présent auprès de ses citoyens et citoyennes.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2021-10-A4445

Règlement d'emprunt 2021-02-265 – Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 223 900 \$ qui sera réalisé le 13 octobre 2021

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du canton d'Aumond souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 223 900 \$ qui sera réalisé le 13 octobre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2021-02-265	856 730 \$
2021-02-265	367 170 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2021-02-265, la Municipalité du canton d'Aumond souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est résolu que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 octobre 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 avril et le 13 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la Directrice générale/secrétaire-trésorière ;

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	51 200 \$	
2023.	52 100 \$	
2024.	53 100 \$	
2025.	54 000 \$	
2026.	55 000 \$	(à payer en 2026)
2026.	958 500 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2021-02-265 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 octobre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Proposé par la conseillère Anne Lévesque.

Adoptée à l'unanimité.

2021-10-A4446

Règlement d'emprunt 2021-02-265 – Adjudication

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	6 octobre 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	13 octobre 2021
Montant :	1 223 900 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité du canton d'Aumond a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 octobre 2021, au montant de 1 223 900 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

51 200 \$	1,82000 %	2022
52 100 \$	1,82000 %	2023
53 100 \$	1,82000 %	2024
54 000 \$	1,82000 %	2025
1 013 500 \$	1,82000 %	2026

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,82000 %

2 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA HAUTE GATINEAU

51 200 \$	1,94000 %	2022
52 100 \$	1,94000 %	2023
53 100 \$	1,94000 %	2024
54 000 \$	1,94000 %	2025
1 013 500 \$	1,94000 %	2026

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,94000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

51 200 \$	0,75000 %	2022
52 100 \$	1,05000 %	2023
53 100 \$	1,35000 %	2024
54 000 \$	1,60000 %	2025
1 013 500 \$	1,75000 %	2026

Prix : 98,44700 Coût réel : 2,06809 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est résolu que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité du canton d'Aumond accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 13 octobre 2021 au montant de 1 223 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2021-02-265. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Proposé par le conseiller Mario Langevin.

Adoptée à l'unanimité.

2021-10-A4447

Règlement d'emprunt 2021-02-265 – Approbation du tableau combiné

Il est résolu d'approuver et d'autoriser la directrice générale Julie Cardinal à signer le tableau combiné pour le règlement d'emprunt 2021-02-265.

Proposé par le conseiller Barry Ardis.

Adoptée à l'unanimité.

10. **Varia**

11. **Maire et conseillers**

Note au procès-verbal

Présentation du rapport du maire sur la situation financière de la municipalité

Monsieur le maire présente son rapport sur la situation financière de la municipalité pour l'année 2020 qui inclut les résultats de l'exercice 2020 ainsi que les grandes orientations.

Le rapport sera envoyé à chaque adresse postale de la municipalité tel que prescrit par la loi ainsi que sur le site web de la municipalité.

12. **Correspondance**

13. **Période de questions**

14. **Levée de l'assemblée**

2021-10-A4448

Levée de l'assemblée

Il est résolu de procéder à la levée de la présente séance, à 19 h 24.

Proposé par le conseiller Barry Ardis.

Adoptée à l'unanimité.

Alphée Moreau
Maire

Julie Cardinal
Directrice générale